Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_064-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	14	17

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

VOTE
A l'unanimité
Pour : **17**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Dominique TRECANT

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Philippe DEPUTTE, Renée GAIVORT, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Jean-François THIEBOT, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Anne-Françoise LE BIHAN pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Christophe TERRES, pouvoir à Renée GAIVORT

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN,

D-2025-12-064

CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL CADASTRE OB PARCELLE 875 SITUE SUR LE VILLAGE DE REMOULIN

Le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral de la commune,

Considérant qu'un chemin intérieur traverse le village Rémoulin et dessert notamment les différents gîtes,

Considérant que, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation, il est nécessaire de transférer, à titre gracieux, à Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC) une portion de la parcelle communale cadastrée section OB n° 875, d'une superficie de 590 m2, débutant à la barrière et dont la limite sera l'extrémité de ladite parcelle (plan annexé à la présente).

Considérant que cette cession facilitera la maîtrise d'ouvrage et la cohérence des travaux d'intérêt communautaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_064-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2025-12-064 (2/2) - CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL CADASTRE OB PARCELLE 875 SITUE SUR LE VILLAGE DE REMOULIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de céder à la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC) une partie de la parcelle cadastrée OB 875, d'une superficie de 590 m², débutant à la barrière et dont la limite sera l'extrémité de ladite parcelle, portion correspondant au chemin intérieur desservant les gîtes du village de Rémoulin.
- Autorise la réalisation d'un document d'arpentage afin de définir précisément les limites de la portion cédée.
- Précise que la cession est accordée à titre gracieux et concerne une partie de la parcelle cadastrée OB n°875, située au Village de Rémoulin d'une superficie d'environ 590 m².
- Précise que l'ensemble des frais relatifs à la cession (frais d'acte notarié, de géomètre, de bornage et de publicité foncière) seront à la charge de la Communauté de communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris l'acte de cession et tout document d'arpentage.

- *Voté à l'unanimité par 17 voix Poiur*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

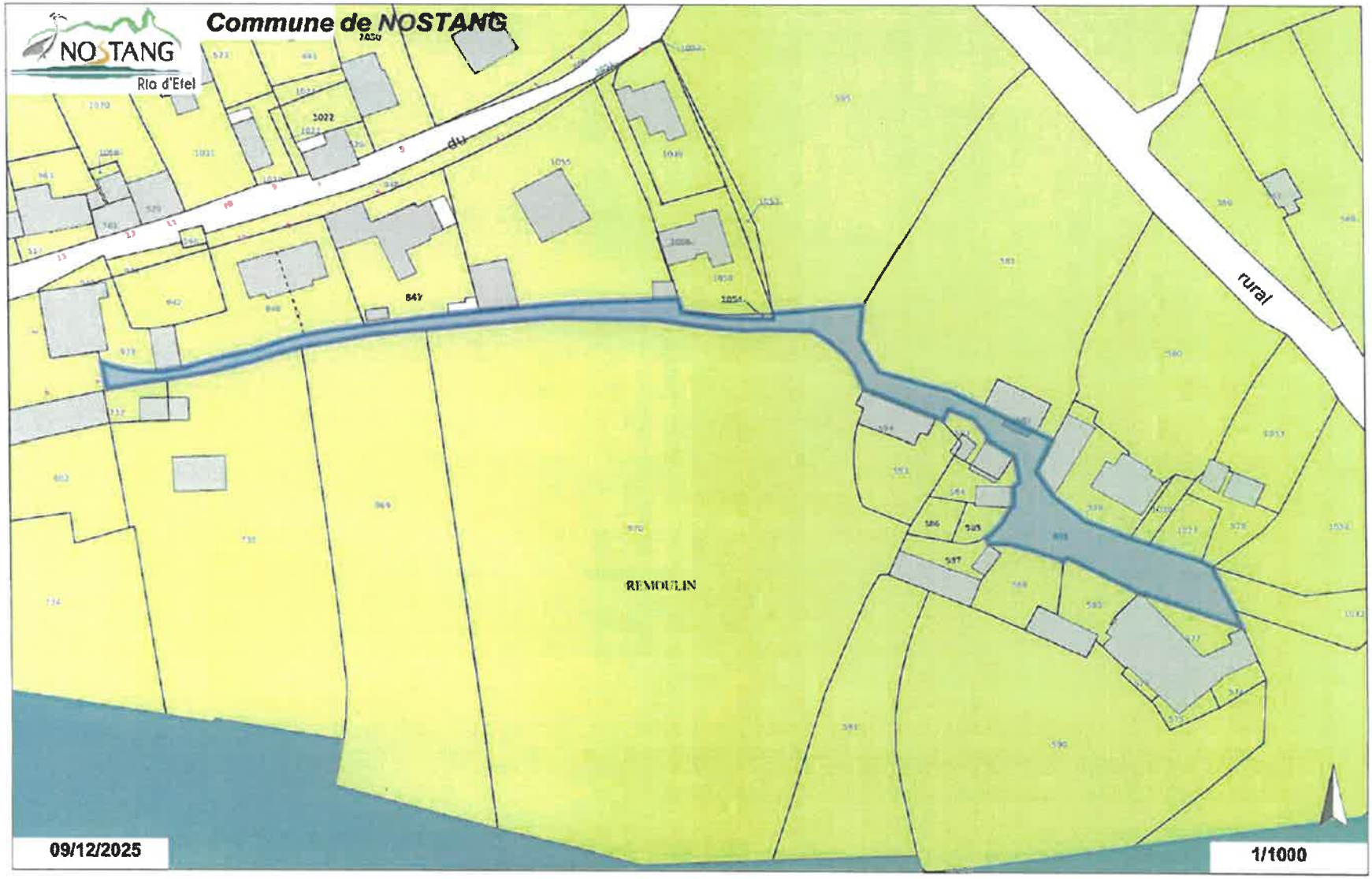
Dominique TRECANT **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 11 décembre 2025
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE de NOSTANG



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_064-DE